

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	<b>No SD</b> SD-2024-5771						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de nommer deux membres indépendants au sein du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval et de constituer une liste de réserve							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> SG-3014-02 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-11-13 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-12-03								
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2024-07-09</td> <td>CM-20240709-674</td> <td>ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u></p> <p>ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision ou à des ajustements des mandats des instances internes pour améliorer leur fonctionnement;</p> <p>ATTENDU QU'en décembre 2023, le Secrétariat a exposé les défis de recrutement auxquels fait face la Ville pour combler des postes au sein de ses comités (présentation au caucus du 5 décembre). Dans ce contexte, il est proposé d'offrir une plus grande flexibilité quant au nombre de membres constituant un comité, en prenant en compte les besoins contextuels des instances et la mobilisation citoyenne à l'égard de leur mandat. De plus, afin de faciliter le bon déroulement des travaux des comités en cas d'absence de la présidence, il est proposé de désigner une vice-présidence;</p> <p>ATTENDU QUE cette révision du mandat du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval (le «CCRIL») servira de projet pilote pour les autres comités consultatifs de la Ville;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé du CCRIL, joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20240109-45;</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib        APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu:</p> <p>d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval joint au sommaire décisionnel.</p> <p>Un débat s'engage.</p> <p>La conseillère Louise Lortie propose un amendement afin que le projet pilote soit uniquement de nommer une vice-présidence au Comité consultatif sur les relations interculturelles.</p> <p>Le conseiller Claude Larochelle appuie l'amendement.</p> <p>Le conseiller Ray Khalil demande le vote sur l'amendement, lequel est rejeté par une un compte de 6 en faveur et de 13 contre:</p> <p>les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de l'amendement;</p> <p>M. Stéphane Boyer, maire et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre l'amendement.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2024-3171)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-07-09	CM-20240709-674	ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2024-07-09	CM-20240709-674	ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL						

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	<b>No SD</b> SD-2024-5771
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>ATTENDU QUE le 9 juillet 2024, selon la résolution CM-20240709-674, le conseil municipal a adopté le mandat révisé du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval (le « Comité »). Cette révision sert de projet pilote pour les autres comités consultatifs de la Ville en proposant, entre autres, d'offrir une plus grande flexibilité quant au nombre de membres constituant un comité, en prenant en compte les besoins contextuels des instances et la mobilisation citoyenne à l'égard de leur mandat, afin de répondre aux défis de recrutement auxquels fait face la Ville pour combler les postes au sein de ses comités;</p> <p>ATTENDU QU'en vertu du mandat révisé du Comité, ce dernier est composé de cinq à neuf membres, majoritairement issus des communautés ethnoculturelles, qui ont un intérêt marqué pour les enjeux liés aux relations interculturelles, ou une expertise ou une expérience dans ce domaine, ainsi que le temps et la disponibilité pour participer aux séances du comité et consacrer le temps nécessaire entre les séances pour prendre connaissance des sujets à discuter au comité;</p> <p>ATTENDU QUE deux postes de membres indépendants sont à pourvoir au sein du Comité;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville, le Secrétariat de la gouvernance a formé un comité des candidatures afin de combler les deux postes vacants au sein du Comité;</p> <p>ATTENDU QU'à l'issue des entrevues, le comité des candidatures recommande la nomination de Stéphane Ehouman à titre de membre indépendant au sein du Comité, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable;</p> <p>ATTENDU QUE dans le cadre du recrutement pour le Conseil des Lavalloises en octobre 2024, le comité des candidatures a eu l'occasion de rencontrer Laura Noyer, dont son profil et ses motivations correspondent également à la mission du Comité. Mme Noyer a confirmé son intérêt, sa motivation et sa disponibilité pour un mandat d'un terme de deux ans au sein du Comité;</p> <p>ATTENDU QUE le comité des candidatures recommande également que Gervais Chendjou soit inscrit à la liste de réserve pour le poste de membre indépendant au sein du Comité afin de combler toute vacance qui pourrait survenir au cours de deux prochaines années.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil de nommer Laura Noyer et Stéphane Ehouman pour agir à titre de membres indépendants au sein du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval, et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable;</p> <p>d'inscrire Gervais Chendjou à la liste de réserve dudit comité afin de combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des deux prochaines années.</p>		